

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de en date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Direction Générale du Contrôle Fiscal
Domaine de la prestation : Contrôle fiscal.
Objet de la prestation : Attestation de conformité des copies aux originaux du dossier

Conditions d'obtention

- 1- Dépôt préalable des pièces et déclarations à la recette des finances
- 2- Situation fiscale en règle.

Pièces à fournir

- 1- Demande
- 2- Les copies des déclarations et des pièces à certifier..

Etapes de la prestation

- 1- Présentation de la demande
- 2- Etude de la demande et certification de la conformité des copies.

Intervenants

Demandeur de la prestation
Chef du bureau du contrôle des impôts .

Délais

1 jour à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre
Adresse : Bureau de contrôle des impôts territorialement compétent.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Bureau d'ordre.
Adresse : Bureau de contrôle des impôts territorialement compétent.

Délais d'obtention de la prestation

1 jour à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier.

Références législatives et/ou réglementaires

Doctrine administrative

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de en date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N° du)

Organisme : Direction Générale du Contrôle Fiscal
Domaine de la prestation : Contrôle fiscal.
Objet de la prestation : Attestation de libération sur véhicule.

Conditions d'obtention

- Païement de la taxe unique de compensation.
La non existence d'une infraction.

Pièces à fournir

- 1- Demande.
- 2- Copie de la carte grise.
- 3- Copie du permis de circulation
- 4- Copie du contrat de vente du véhicule.

Etapes de la prestation

- 1- Demande.
- 2- Etude du dossier
- 3- Délivrance d'une attestation à l'intention du receveur des finances

Intervenants

Le demandeur de la prestation
Le chef du bureau du contrôle des impôts.

Délais

1 jour à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre.
Adresse : Bureau du contrôle des impôts territorialement compétent.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Bureau d'ordre
Adresse : Bureau du contrôle des impôts territorialement compétent.

Délais d'obtention de la prestation

1 jour à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier.

Références législatives et/ou réglementaires

- Articles : 19 à 22 de décret du 31 mars 1955 portant fixation du budget ordinaire pour l'exercice 1955-1956
- Décret-loi n° 60-22 du 13 septembre 1960 portant institution d'une taxe annuelle sur les véhicules de tourisme à l'huile lourde.
- Articles : 38 à 47 de la loi n° 83-113 du 30 décembre 1983 portant loi de finances pour la gestion 1984.